

SERVICE / DIVISION	Service de sécurité incendie / Prévention	No SD SD-2024-6419
CADRE NORMATIF Articles 4 et 62 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ c. C-47.1)		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13152 modifiant le Règlement L-12137 remplaçant le règlement L-9000 concernant la prévention des incendies et ses amendements. de demander à la greffière ou la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13152 modifiant le Règlement L-12137 remplaçant le règlement L-9000 concernant la prévention des incendies et ses amendements. de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13152 modifiant le Règlement L-12137 remplaçant le règlement L-9000 concernant la prévention des incendies et ses amendements.		